

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-E-042

Séance du 20 septembre 2022

Avis relatif au projet d'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels dans le département de l'Ardèche

Lors de la séance du 20 septembre 2022, le CSRPN a examiné le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN) dans le département de l'Ardèche.

Considérant que le dossier scientifique est insuffisant, le CSRPN **ajourne son avis** en demandant :

- 1 - une cartographie précise des enjeux ;
- 2 - une justification scientifique du choix de la mise en place d'un APPHN au lieu d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, ce dernier paraissant plus adéquat compte-tenu de l'artificialisation du site ;
- 3 - la rédaction d'une annexe technique définissant précisément les « opérations d'entretien » de la lône susceptibles de bénéficier d'une dérogation dans le cadre de l'article 4 de l'actuel projet d'arrêté.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

